

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 26 février 2019, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Serge Forget,	vice-président
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M. Sylvain-Michel Paradis,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Isabelle Viau,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Robert Fugère, M^{me} Lison Girard et M^{me} Marie-Claude Turcotte ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5878/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2019.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5879/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2019.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5880/SSGC)

M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Adoption du budget révisé 2018-2019;
PAUSE
9. Projet de politique relative à l'utilisation des normes graphiques et de communications écrites;
10. Rapport des comités du conseil des commissaires;
11. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
12. Questions diverses;
12.1 Cour d'école/école Saint-Julien;
13. Information du comité de parents;
14. Information de la vice-présidence;
15. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
16. Information de la direction générale;
17. Tour de table - partage d'information;
18. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- M^{me} Hélène Durocher. École secondaire à Prévost.

PAROLE AUX ÉLÈVES

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2018-2019 (R-5881/SRF)

CONSIDÉRANT la révision budgétaire effectuée par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT l'objectif de respecter les limites d'appropriation de surplus au 30 juin 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain-Michel Paradis, commissaire-parent, d'adopter le budget révisé 2018-2019, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-12*.

Adopté

PROJET DE POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES NORMES GRAPHIQUES ET DE COMMUNICATIONS ÉCRITES (R-5882/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE l'identité visuelle corporative de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) est constituée de différentes composantes graphiques et que l'utilisation de ces éléments permet une identification immédiate de celle-ci et joue un rôle important dans l'image véhiculée à l'externe;

CONSIDÉRANT QUE l'encadrement des communications écrites et le respect des conditions d'utilisation des normes graphiques assurent une image clairement définie, améliore la perception et renforce la crédibilité de la CSRDN en plus d'être un outil de cohésion interne visant à augmenter le sentiment d'appartenance du personnel à l'égard de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE, depuis leurs adoptions successives, ces composantes graphiques de l'identité visuelle corporative de la CSRDN n'ont pas fait l'objet d'une procédure officielle pour encadrer leur utilisation et que des utilisations non autorisées ont été observées;

CONSIDÉRANT QU'il importe de mettre en place un outil d'encadrement visant à simplifier la production des documents de type corporatif produits à l'interne peu importe les intervenants qui en sont les auteurs et l'établissement d'où ils proviennent;

CONSIDÉRANT QUE la CSRDN désire accroître la portée et la qualité de ses communications écrites et souhaite s'engager ainsi dans la voie d'une plus grande cohérence en matière d'identification visuelle, et ce, par l'adhésion de tous les membres du personnel et de ses représentants à cette politique visant à encadrer la communication imprimée, électronique, multimédia et administrative, ainsi qu'un vaste éventail d'utilisations complémentaires de l'image de la CSRDN;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de toutes les instances concernées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Éric Filiatrault, commissaire :

D'adopter la politique relative à l'utilisation des normes graphiques et de communications écrites, laquelle est versée au répertoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sous la cote *CC2018-2019-13*.

Adopté

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Pour information

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Cour d'école/école Saint-Julien. Ce point est apporté par M^{me} Manon Villeneuve.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5883/SSGC)

M. Éric Filiatrault, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 20 h 05.

Adopté

Président

Secrétaire